

**Séance du Conseil de Ville
du 1^{er} juin 2015, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 5 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 4 du 27 avril 2015
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Noelia Alvarez Tajés, son époux M. Fermin Quintans Garcia et leur fils Liam Quintans Alvarez
 - Mme Elma Ibishi
 - M. Charles Leisten et son épouse Mme Marie Nix
 - Mme Jessica Vicente Almeida
 - Mme Khouloud Zouba
6. Ratification de la Conception directrice « Delémont, Cap sur 2030 » du plan d'aménagement local
7. Crédit de Fr. 300'000.- pour le remplacement des faux-plafonds contenant de l'amiante à l'école des Traversins
8. Crédit de Fr. 300'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés à un projet industriel
9. Crédit de Fr. 100'000.- HT des Services industriels pour la révision de l'ensemble des zones de protection des eaux souterraines de la ville de Delémont
10. Crédit de Fr. 55'000.- HT des Services industriels pour le financement de l'appel d'offres lié à l'assainissement de l'éclairage public
11. Développement du postulat 4.06/15 - "Un service de l'électricité globalement autosuffisant est-il possible ?", PS, M. Marc Ribeaud
12. Développement du postulat 4.08/15 - "Des nuisances et des tensions qui augmentent", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
13. Développement de la motion 5.10/15 - "Des parcs pour les autocars", PLR, M. Pierre Chételat
14. Développement de la motion 5.11/15 - "Gestion de la dette communale : « Commençons par le début et la mise en place d'un tableau de financement ! »", PLR, M. Julien Crevoisier
15. Réponse au postulat 4.13/14 - "Promouvoir les droits civiques : un concours pour les jeunes par les jeunes", PLR, M. Julien Crevoisier
16. Réponse à la question écrite 2.02/15 - "Immeubles no 16 et 20 route de Porrentruy", UDC•UDF•sp, Mme Laurence Studer
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

Mme Jeanne Beuret, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Au nom du Conseil de Ville et du Bureau, elle souhaite la bienvenue à M. Patrick Chapuis, nouveau conseiller communal, et donne lecture du courrier du 30 mai 2015 signé par 14 agriculteur-trice-s delémontain-e-s gérant 14 exploitations agricoles.

2. APPEL

Conseil de Ville

39 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1^{er} vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2^e vice-président, MM. Olivier **Montavon** et Christophe **Günter**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Pierre **Chételat**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Anne **Froidevaux**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, Sébastien **Lapaire**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Paola **Stanic**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**
 M. Alain Beuret est remplacé par M. Didier **Schaller**
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**
 M. Francis Charmillot est remplacé par M. Laurent **Michel**
 Mme Rébecca Lena est remplacée par Mme Mansouratou **Sokpolie**
 M. Camille Rebetez est remplacé par M. Toufik **Ismail-Meyer**
 M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**
 M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Claude **Chèvre**

Sont excusés

Mme Christel Lovis, M. Quentin Chappuis.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 4 DU 27 AVRIL 2015

Le procès-verbal no 4 du 27 avril 2015 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Alphonse Poupon, PS, souhaite savoir qui est chargé d'aménager le chemin piéton situé entre la Sorne et la Jardinerie, en direction du nord, et quand ce passage sera praticable. La Commune peut-elle intervenir pour faire accélérer les travaux ?

Mme Françoise Collarin indique que, dans le cadre du projet *Delémont marée basse*, la prochaine étape allant du pont Vögele jusqu'à l'Avenir, qui sera réalisée en 2017, comprend l'aménagement de ce chemin.

M. Alphonse Poupon est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur les factures complémentaires des Services industriels liées au photovoltaïque, qu'il trouve ambiguës, s'interroge sur le nom *Topaze* donné à ce produit, citant les diverses définitions attribuées à ce terme.

M. Jean-Yves Gentil met en exergue la clarté du document envoyé, qui n'était pas une facture habituelle. Parmi les 8'000 clients des Services industriels, seuls quelque 20 citoyens étaient insatisfaits. M. Gentil précise le procédé utilisé dans cette démarche, qui ne relève nullement d'un marketing déloyal mais qui consistait à indiquer aux clients les incidences financières que le produit *Topaze* (photovoltaïque) engendrerait sur leur dernière facture. Une information y relative a été publiée dans le *Delémont.ch*, avant l'envoi personnalisé et avant la période normale de facturation à fin mai. Par la suite, les 600 clients ayant payé le supplément seront contactés afin qu'ils confirment leur choix du produit *Topaze*, puis une lettre de confirmation leur parviendra, avec un délai de 10 jours pour se rétracter. Selon M. Gentil, l'envoi d'un tract n'aurait pas rencontré autant de succès, seuls 30 citoyens ayant répondu à la campagne lancée en 2014 au sujet de ce nouveau produit, dont le nom provient d'une déclinaison de pierres précieuses utilisée pour qualifier l'ensemble des produits électriques fournis par les Services industriels.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relevant l'importance des exercices et informations liés à l'évacuation des écoles en cas d'incendie pour sensibiliser les élèves et les enseignants au comportement à adopter, indique n'avoir jamais eu connaissance d'exercices d'évacuation réalisés dans les établissements scolaires. Aussi, il demande si les enseignants et les élèves sont formés et connaissent les consignes de base et si les écoles ont édicté des directives en ce sens. En dernier lieu, il souhaite savoir quand le dernier exercice d'évacuation a eu lieu au Collège et au Gros-Seuc.

Mme Françoise Collarin informe que cette démarche est en cours de réalisation, les plans accompagnés de recommandations étant disponibles. L'application des mesures doit encore être faite à Delémont, qui dispose de nombreux établissements scolaires, ce qui nécessite une étude globale pour assurer une unité. La date d'achèvement de l'étude sera communiquée à M. Montavon.

M. Olivier Montavon est partiellement satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, souhaite connaître les raisons pour lesquelles le logement du Centre sportif a été loué en surface de bureau, le budget 2015 prévoyant la location à un tiers. De plus, elle souhaite savoir qui en paie la location.

M. Damien Chappuis, maire, en sa qualité d'ancien responsable du Département de la culture, des sports et de l'informatique, indique que de l'audit mené au Centre sportif a découlé la décision de déterminer un autre logement pour le responsable du site. A la suite de la nomination d'un nouveau responsable, l'appartement devenu vacant a fait l'objet d'une annonce dans la presse, sans succès. D'autres réflexions sont en cours s'agissant de l'utilisation des locaux, actuellement occupés partiellement par le bureau du responsable du Centre sportif. Les autres pièces pourraient accueillir des activités de physiothérapie ou autres.

Mme Laurence Studer est satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, estime que certains articles du *Delémont.ch* prêtent à confusion, le lecteur discernant difficilement s'il s'agit d'une publicité ou d'une publication officielle donnant une recommandation, d'autant que, dans certains cas, les articles donnent l'exemple d'aménagements contraires aux dispositions locales. M. Ribeaud souligne que le financement de ce journal par la Ville, à hauteur de Fr. 30'000.- par année, ne suffit pas à en couvrir les coûts, d'où un contenu reflétant les sources de financement. A son sens, les messages émanant de la Commune doivent être distincts et il souhaite connaître l'avis du Conseil communal sur la transparence du traitement de l'information éditée dans le journal de la Ville.

M. Damien Chappuis, maire, se rallie aux propos de M. Ribeaud, vu la façon dont certains articles peuvent être perçus par la population. A l'avenir, il sera clairement défini si les publications émanent de la Commune ou si elles sont de type publicitaire.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, dans le cadre du réaménagement de la gare, relève que les places dépose-minute ne sont pas utilisées en tant que telles, mais plutôt comme places de stationnement, ce qui peut provenir d'une confusion. Le même phénomène se produit à la rue du 23-Juin, où de nombreuses voitures stationnent alors que seuls quatre emplacements existent. Le Conseil communal est-il conscient de cette situation et quelles autres solutions peut-il envisager ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme les difficultés engendrées par le réaménagement du quartier de la gare et le problème soulevé. Afin de faire respecter l'utilisation des places dépose-minute, les contrôles de police seront intensifiés, non pas dans un but de répression mais pour mettre en évidence la réflexion menée dans ce secteur et rappeler la fonction des dépose-minute et des places 15 minutes.

M. Dominique Nusbaumer est partiellement satisfait.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, adresse ses remerciements au personnel de la Voirie pour le nettoyage de la Vieille Ville à la suite de la Danse sur la Doux, dans un laps de temps très court. De plus, il demande si la Ville entend nettoyer prochainement le bassin où s'écoule la source de la Doux, à la rue Pierre-Péquignat, dont il regrette l'état, un nettoyage annuel étant nécessaire, selon lui.

Mme Françoise Collarin indique qu'elle transmettra les remerciements de M. Miserez au personnel concerné. Confirmant le mauvais état du canal, elle transférera cette demande à son service.

M. Jean-Paul Miserez est satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, revient sur les pétitions et réclamations de certains habitants liées aux nuisances sonores occasionnées par la Cave à mine, local initialement loué à un jeune pour des

répétitions musicales en journée et qui s'est transformé en lieu de rencontre avec concerts jusque tard dans la nuit, attirant de nombreuses personnes. Mme Macchi demande si le propriétaire a requis un permis pour l'exploitation de ce lieu. Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal entreprendra-t-il des démarches pour une mise en conformité avec la loi et existe-t-il d'autres cas où l'affectation d'un local ne correspond pas à son utilisation ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme les réclamations, et non les pétitions, du voisinage, qui ont engendré des interventions policières, sans collaboration des utilisateurs des lieux. Vu les problèmes de sécurité liés au nombre de participants et au débit de boissons, entre autres, la Ville a décidé d'obliger les utilisateurs à quitter les lieux, après plusieurs discussions avec eux et le propriétaire, ce qui leur sera signifié par un courrier remis en mains propres. Toutefois, afin d'éviter un déplacement de ces activités dans un autre quartier, l'Exécutif reprendra les discussions afin de trouver un lieu pour de tels spectacles.

Mme Murielle Macchi est satisfaite.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Noelia Alvarez Tajes, son époux M. Fermin Quintans Garcia et leur fils Liam Quintans Alvarez
- Mme Elma Ibishi
- M. Charles Leisten et son épouse Mme Marie Nix
- Mme Jessica Vicente Almeida
- Mme Khouloud Zouba

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RATIFICATION DE LA CONCEPTION DIRECTRICE « DELÉMONT, CAP SUR 2030 » DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL

Mme Jeanne Beuret, présidente, rappelle que la Conception directrice est de la compétence du Conseil communal, qui a souhaité la soumettre au Législatif pour ratification. L'Exécutif soumettra ensuite les objectifs à atteindre pour approbation selon le Plan directeur communal. Puis, si un plan de zones ou le Règlement communal sur les constructions nécessitent une modification, cette compétence reviendra au Corps électoral et au Législatif qui lui soumettra un message, en 2017. De même, Mme Beuret rappelle l'obligation de se retirer pour les membres d'autorités communales lorsqu'il s'agit de traiter des objets touchant directement à leurs droits personnels ou leur intérêt matériel. S'ils sont propriétaires fonciers concernés et que les décisions peuvent influencer le prix de leur terrain notamment, ils doivent se retirer.

Mme Françoise Collarin indique que la Conception directrice est un document d'orientation sur la politique du développement territorial, établi dans le cadre de la révision du PAL et assurant la coordination des activités ayant un effet sur l'organisation du territoire et la répartition équitable du sol entre les différents utilisateurs. Le Gapal (groupe d'accompagnement chargé de la révision du PAL), actif jusqu'à la fin de la révision du PAL, a validé les démarches et le contenu des instruments mis au point pour l'élaboration de la Conception directrice, le plan directeur, le plan de zones et le Règlement sur les constructions. Établie selon une démarche participative, la Conception directrice formalise les objectifs du Conseil communal en termes de développement territorial, en fonction deux enjeux : affirmer le développement et développer le statut de ville (dynamique urbaine) et renforcer sa qualité de ville dans le paysage et le patrimoine jurassien (dynamique paysagère). Au niveau démographique, Delémont s'attend à accueillir entre 1'600 et 2'400 habitants supplémentaires d'ici à 2030. Mme Collarin informe que la Conception directrice a été mise en consultation auprès de 64 organismes, partis politiques et associations, ce qui a généré une adaptation du dossier, tout comme son examen par le Canton, dont le rapport préalable prévoyait 10 demandes et suggestions contraignantes. Ayant largement accepté la Conception directrice, le Canton a admis, sur le fond, qu'en cas de développement économique majeur ou pour des raisons d'intérêt public, une extension de la zone à bâtir peut se justifier. De plus, Mme Collarin souligne que la concertation mise en place a permis de faire une pesée des intérêts et trouver des compromis. A son sens, l'image de croissance d'une ville incite les promoteurs à y investir, ce dont le Conseil communal a tenu compte.

M. Julien Crevoisier, PLR, acceptant l'entrée en matière, met en évidence la méthodologie utilisée dans ce dossier, de même que le recours à des aides extérieures et la démarche participative qui prévaut, ce qui ne saurait toutefois suffire pour accepter la Conception directrice. Reprenant des thèmes actuels, comme

la densification ou la mobilité douce, ce dossier pourrait, de l'avis de M. Crevoisier, générer des difficultés lors de sa mise en œuvre. Finalement, M. Crevoisier relève le langage d'expert utilisé dans le rapport, qui incite à l'acceptation même en cas de non-compréhension.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, s'oppose à l'entrée en matière du PAL, se ralliant aux propos de M. Crevoisier s'agissant du langage et regrettant son imposition par des experts. Selon lui, un plan d'aménagement du territoire devrait être démocratique, partant de la base et le dossier actuel, une fois décrypté, révélera des problèmes générant des oppositions. Par ailleurs, M. Baettig relève que les agriculteurs, conscients des effets du PAL, n'ont pas été entendus. De plus, il regrette que le rapprochement de l'agglomération delémontaine avec celle de Bâle ne soit pas cité dans le dossier, d'autant que des synergies devront être trouvées et certains aspects mis en commun. En outre, M. Baettig met en exergue la mobilité douce sur laquelle, entre autres, le rapport se base, alors que, tout comme l'énergie, elle relève d'un choix individuel et ne devrait pas être organisée par les Autorités. En dernier lieu, M. Baettig estime que le texte s'appuie sur des infrastructures non encore réalisées.

M. Toufik Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, relevant le travail considérable accompli par le Service UETP, le Gapal et les groupes de travail, met en évidence la qualité du dossier réalisé de manière professionnelle, sans tenir compte des opportunités et intérêts politiques. Toutefois, il souligne l'ajout, par le Conseil communal, de l'aspect du dézonage de terrains agricoles en prévision de nouvelles maisons individuelles, alors qu'une évaluation du potentiel pour de nouveaux logements, selon les projets en étude, affirmait que 1'000 nouveaux habitants pourraient être accueillis, contre près de 5'000 en utilisant et parcelles libres et certaines réserves, sans utilisation de terres agricoles. L'Exécutif envisage d'étendre la zone à bâtir dans divers quartiers, pour l'accueil d'une centaine de maisons individuelles, sur des terrains actuellement réservés à l'agriculture. M. Ismail-Meyer n'y est pas favorable, considérant les quelque 60 parcelles non construites en ville et la nouvelle LCAT non encore entrée en vigueur. Il estime que les terres agricoles ne doivent plus être utilisées pour la construction de maisons individuelles, ce qui mettrait en danger d'autres projets d'habitation innovateurs, répondant aux attentes de familles. Par ailleurs, les maisons individuelles engendrent des coûts d'infrastructure et fiscaux peu intéressants pour la Ville et l'augmentation de la population visée de 2'400 habitants dépasse les estimations de l'Office de la statistique. M. Ismail-Meyer craint que l'extension de la zone à bâtir aille à l'encontre des discussions du Gapal et mette en péril le succès des autres mesures de densification et de construction d'habitations groupées, comme l'écoquartier ou les mesures incitatives pour réhabiliter le patrimoine bâti. Cette extension pourrait créer l'opposition de divers milieux et associations et bloquer le nouveau PAL. De l'avis de M. Ismail-Meyer, ce choix politique devrait être discuté et décidé par le Conseil de Ville. En dernier lieu, il invite à entrer en matière, étant favorable à la Conception directrice, avec quelques modifications.

M. Jude Schindelholz, PS, mettant en évidence le processus participatif qui a prévalu, estime que les idées et avis ont été pris en considération et relève la qualité du travail réalisé par le service concerné, dans un délai relativement court. Ce document répond aux attentes du groupe socialiste par la présentation d'une vision progressiste pour le développement de la ville, préconisant diverses mesures pour améliorer la qualité de vie. M. Schindelholz se réjouit des thèmes, comme le logement ou la culture, abordés dans ce rapport, qui porte non seulement sur les sites à développer mais aussi sur les quartiers existants. Son groupe acceptera l'entrée en matière sur ce rapport, qui constitue la première étape de la révision du PAL. Il accordera une attention particulière aux moyens disponibles pour la mise en œuvre.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, relevant l'excellence du travail réalisé et satisfait de son résultat, informe que son groupe acceptera l'entrée en matière et ratifiera la Conception directrice, document d'orientation contre lequel aucun recours n'est possible et pouvant être adapté. S'agissant de Delémont, M. Nusbaumer indique qu'elle représente l'une des plus petites agglomérations de Suisse et que, de ce fait, elle ne peut pas être comparée aux grandes villes. D'autre part, il est favorable à une vision progressive et durable du développement de la ville, qui doit pouvoir accueillir de nouveaux habitants du canton. Les projets actuels, comme la construction du campus tertiaire ou le CREA, visent à offrir des conditions de haut niveau, ce qui n'est pas compatible avec un esprit régressif. M. Nusbaumer estime nécessaire de maintenir une offre de loyers abordables, assurant une mixité sociale, et une offre d'habitat variée. Ainsi, le ratio de 20 % pour l'habitat individuel ou groupé prévu dans la Conception directrice correspond aux objectifs du groupe PDC-JDC. De plus, profiter des équipements existants et rentabiliser les investissements consentis en étendant de manière mesurée la zone à bâtir correspond à une politique intelligente. Finalement, M. Nusbaumer rappelle le cadre juridique clairement défini qui interdit tout abus de la Ville en matière d'utilisation mesurée et économe du sol. Elle peut toutefois influencer la politique foncière, en facilitant la réalisation de projets, comme elle l'a fait ces dernières années. Le groupe PDC-JDC sera favorable à une politique d'acquisitions immobilières pour faciliter des opérations d'urbanisme d'envergure.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, remerciant les personnes actives dans ce dossier, rappelle que la Conception directrice n'est pas un document d'orientation contraignant, même si sa ratification est soumise au Législatif. Elle permettra de proposer aux investisseurs des concepts favorisant l'élaboration de projets conformes à l'intérêt public. Soutenant le maintien du périmètre du plan de zones actuel, M. Miserez ne souhaite pas bloquer la construction de maisons individuelles, même s'il partage l'optique de favoriser

l'habitat groupé et collectif. En ce sens, il est favorable au recours aux bandes de terrain situées le long des routes équipées et occupées d'un seul côté. Les données relatives aux besoins en terrains constructibles seront actualisées pour qu'en 2017, le périmètre de la zone constructible puisse être défini de manière contraignante. Aussi, il invite à ne pas prendre aujourd'hui une décision prématurée. De plus, il doute que l'utilisation de ces bandes de terres nuise à l'agriculture, du fait qu'elle ne représenterait que cinq hectares, sur les 40 exploités par 16 agriculteurs. M. Miserez relève que les objectifs principaux de la Conception directrice visent un développement équilibré, durable et ouvert pour la ville, l'agglomération et la région. Il estime nécessaire pour la Ville de participer au débat sur la future implantation de l'hôpital, que la Conception directrice prévoit au sud des voies. Favorable à la densification des constructions à l'intérieur du plan de zones, M. Miserez estime que cet objectif devra être appliqué plus strictement dans la zone industrielle où de trop nombreuses surfaces sont utilisées pour le stationnement de véhicules et où les constructions en hauteur sont insuffisantes. Pour la résidence, l'objectif sera atteint par l'occupation des terrains encore disponibles, ce qui nécessitera un effort d'information et de conviction par les Autorités et l'Administration et une prise de conscience des propriétaires. Le groupe PCSI ratifiera le rapport proposé.

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, s'étonne que divers projets d'agrandissement sur des terres associées et cultivées par des agriculteurs delémontains ne figurent pas dans le PAL, notamment le déplacement de la limite communale entre Delémont et Develier pour l'agrandissement du Garage Steulet SA (plus de 10'000 m²). De plus, aucune demande émise par les agriculteurs n'a été prise en compte, ce qui les incite à penser que cette mesure visait à faire croire à la population que les Autorités se préoccupent du monde agricole. Selon Mme Studer, la manière d'agir de l'Exécutif laisse présager la disparition des exploitations agricoles et la confiance des agriculteurs étant réduite, ces derniers renonceront à tout engagement participatif dans les futurs projets de la Ville.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, souhaite un complément d'information quant au nouvel arrêté déposé sur les tables, qui exclut le référendum facultatif.

M. Damien Chappuis, maire, confirme la modification de l'arrêté, qui relève de la compétence de la Ville. Par ailleurs, il souligne que le débat actuel ne concerne pas le PAL mais sa Conception directrice, de compétence de l'Exécutif, d'où le retrait du référendum.

DECISION : **l'entrée en matière est acceptée par 37 voix contre 2.**

Chapitre 2 - Enoncés des enjeux stratégiques du Plan directeur communal "Cap sur 2030"

M. Toufik Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, est d'avis que des options doivent demeurer ouvertes, sans préconiser de ligne indiquant la mauvaise direction. Ainsi, en cas de nécessité, l'extension de la zone à bâtir sera toujours possible, surtout pour des projets d'intérêt public ou des maisons familiales. A ce sujet, M. Ismail-Meyer invite le Conseil communal à justifier ses choix pour l'avenir. Il propose donc, à la première ligne de la page 19, de supprimer le texte "et ceux liés à l'habitat individuel".

Mme Françoise Collarin suggère de refuser cette modification, l'intention de l'Exécutif étant de prévoir, si nécessaire, une extension de la zone à bâtir, sur laquelle le Conseil de Ville sera amené à statuer.

Mme Murielle Macchi, PS, comprenant la nécessité d'une extension de la zone à bâtir pour des projets d'intérêt public, profitant à l'ensemble de la population, estime inopportun de la lier à l'habitat individuel, qui représente du reste un intérêt privé. A son sens, toutes les formes d'habitat pourraient être citées dans cette phrase, vu que l'Exécutif pourrait être intéressé à en développer l'une ou l'autre dans le futur. Sur le document, elle suggère de remplacer les passages liant l'habitat individuel par tous les genres d'habitat.

Mme Françoise Collarin accepte la proposition de Mme Macchi.

M. Toufik Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, se rallie à la proposition de Mme Macchi et retire la sienne.

Mme Jeanne Beuret, présidente, suggère une interruption de séance.

DECISION : **l'interruption de séance est acceptée.**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, soulignant la volonté de nombreux citoyens de limiter l'extension de la zone à bâtir, propose de supprimer dans la phrase en question le texte "sauf pour les besoins d'intérêt public et ceux liés à l'habitat individuel", ceci afin d'éviter les exceptions.

Mme Françoise Collarin informe que le Conseil communal refuse cette proposition.

DECISION : **- la proposition de Mme Murielle Macchi, au chapitre 2.2, de libeller le 3^e tiret comme suit : "gérer les ressources disponibles de manière rationnelle et limiter l'extension de la zone à bâtir, sauf pour les besoins d'intérêt public et ceux de l'habitat ;" obtient 30 voix.**

- la proposition de **M. Dominique Baettig**, au chapitre 2.2, de libeller le 3^e tiret comme suit : "gérer les ressources disponibles de manière rationnelle et limiter l'extension de la zone à bâtir ;" obtient 7 voix.

DECISION : - la proposition du Conseil communal, au chapitre 2.2, de libeller le 3^e tiret comme suit : "gérer les ressources disponibles de manière rationnelle et limiter l'extension de la zone à bâtir, sauf pour les besoins d'intérêt public et ceux liés à l'habitat individuel ;" obtient 4 voix.

- la proposition de **Mme Murielle Macchi**, au chapitre 2.2, de libeller le 3^e tiret comme suit : "gérer les ressources disponibles de manière rationnelle et limiter l'extension de la zone à bâtir, sauf pour les besoins d'intérêt public et ceux de l'habitat ;" obtient 32 voix.

Chapitre 3 - Vision du développement souhaité

M. Jude Schindelholz, PS, en page 38, propose d'ajouter au réseau majeur d'espaces publics la passerelle piétonne permettant de franchir les voies CFF et la RDU, qui représente l'un des rares passages pour les piétons entre le nord et le sud des voies, dont l'utilisation déjà forte augmentera encore avec les nouveaux immeubles en construction. En outre, le second sous-voies, prévu 700 m plus à l'est, est trop éloigné pour les habitants du sud des voies. De plus, cette passerelle mériterait une rénovation dans le cadre de laquelle l'installation d'un ascenseur pourrait être étudiée. En cas d'acceptation, cette modification devrait être reportée sur le schéma de la page 60.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, à la page 33, pour des raisons de priorité, suggère de libeller la dernière phrase comme suit : "La Commune valorisera la protection de la nature et les activités agricoles et sylvicoles tout en veillant à ce que cette fonction soit compatible avec la fonction d'accueil de son patrimoine naturel et paysager."

Mme Françoise Collarin est favorable à la proposition de M. Schindelholz. Quant à la suggestion de M. Baettig, elle ne lui semble pas plus claire que le texte initial.

DECISION : la proposition de **M. Jude Schindelholz**, au chapitre 3.5, d'ajouter au réseau majeur d'espaces publics la passerelle piétonne qui franchit les voies de chemins de fer et la RDU, entre la rue des Texerans et la rue du Voirnet, est acceptée par 36 voix contre 1.

DECISION : la proposition de **M. Dominique Baettig**, au chapitre 3.4, de reformuler la dernière phrase du paragraphe *Concept* comme suit : "La Commune valorisera la protection de la nature et ses activités agricoles et sylvicoles tout en veillant à ce que cette fonction soit compatible avec ses fonctions d'accueil de son patrimoine naturel et paysager.", est refusée par 19 voix contre 12.

Chapitre 4 - Stratégie par domaine

M. Julien Crevoisier, PLR, en page 53, souligne que la Conception directrice définit les loyers modérés et les effets incitatifs accompagnant ce mécanisme, alors que les objectifs thématiques de la page 54 n'en font pas état. Il propose donc de l'y introduire, en remplaçant le texte du 2^e tiret du passage grisé par les deux paragraphes suivants : "Promouvoir la construction de types de logements accessibles à toutes les catégories de population lors du développement de nouveaux quartiers ou lors de nouvelles constructions d'immeubles d'une certaine importance, à l'image de ce qui a été fait pour l'écoquartier du Gros-Seuc." et "Favoriser la mise en place d'un pourcentage minimal relatif à la construction de logements à loyer modéré lors du développement de nouveaux projets dans le Plan directeur communal au niveau légal, via l'introduction de mécanismes incitatifs (aides publiques directes ou indirectes)".

M. Marc Ribeaud, PS, relevant que la projection des modifications faciliterait les débats, estime que les infrastructures et les activités culturelles ou sportives, étroitement liées, doivent figurer dans la Conception directrice, tout en soulignant l'engagement de certains pour la création d'infrastructures. Il propose, en page 65, de remplacer la 1^{ère} phrase du 2^e paragraphe par le texte suivant : "Delémont dispose de plusieurs infrastructures dédiées à la culture où les associations présentent une offre diversifiée et de qualité : concerts, théâtres, expositions, musée et autres formes d'activités culturelles". Au chapitre *Concept*, il suggère de compléter la 1^{ère} phrase par : "en collaboration avec les associations culturelles." Quant aux *Objectifs thématiques*, il souhaite ajouter, au second tiret, "le Forum Saint-Georges" avant la Vieille Ville.

Mme Murielle Macchi, PS, en page 53, s'agissant de la rénovation de bâtiments, estime que plusieurs maisons construites dans les années 1960-1970 seront cédées par les propriétaires qui, en raison de leur âge, ne pourront plus assurer l'exploitation de leur bien. A son avis, la rénovation répond au critère de la

durabilité, étant donné qu'elle permet de profiter d'infrastructures existantes (accès ou canalisations, par exemple). La notion de rénovation apparaît donc logiquement au chapitre *Concept* mais pas dans les *Objectifs thématiques*, où elle suggère d'introduire le paragraphe suivant : "Encourager la réhabilitation du patrimoine bâti par des mesures d'incitation, d'organisation et d'accompagnement", ce qui laissera à l'Exécutif la liberté de mettre en place une politique de réhabilitation dans les prochaines années, cette mesure pouvant ainsi être proposée aux futurs habitants afin de limiter les besoins en extension de la zone à bâtir pour l'habitat individuel.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, en page 79, s'agissant de l'objectif de la Société à 2'000 watts, estime que chaque citoyen est libre de réduire sa propre consommation d'électricité, sans impliquer l'ensemble de la collectivité. Aussi, il suggère de supprimer le texte allant de "Plus concrètement" à "sur la manière de produire l'énergie", ceci afin de ne pas être forcé de faire des choix dangereux ultérieurement.

M. Toufik Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, en page 53, dans un esprit de cohérence, propose de supprimer au second paragraphe le texte situé après la parenthèse. De plus, il propose de libeller la 3^e phrase de ce même paragraphe comme suit : "Développer uniquement le modèle de la maison individuelle n'est plus totalement pertinent : d'autres alternatives offrant une qualité de vie au moins équivalente, et favorisant une mixité sociale et intergénérationnelle, doivent davantage être proposées afin d'éviter des quartiers axés sur un seul type d'habitat."

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, répondant à M. Baettig, indique que les chiffres présentés dans la Conception directrice permettront à la Ville de se mettre en conformité avec les politiques cantonale et fédérale, qui représentent un moyen efficace et motivant pour économiser l'énergie. Du reste, les gains financiers profiteront à l'ensemble de la population.

Mme Françoise Collarin est d'avis que la proposition de M. Crevoisier dénature la volonté de l'Exécutif d'entretenir des contacts avec les entrepreneurs acceptant d'accorder des appartements à loyer modéré. Il souhaite reconduire pour d'autres quartiers la démarche instituée pour l'écoquartier du Gros-Seuc.

DECISION : la proposition de M. Julien Crevoisier, au chapitre 4.1, de remplacer le texte du 2^e tiret du passage grisé par les deux paragraphes suivants : "Promouvoir la construction de types de logements accessibles à toutes les catégories de population lors du développement de nouveaux quartiers ou lors de nouvelles constructions d'immeubles d'une certaine importance, à l'image de ce qui a été fait pour l'écoquartier du Gros-Seuc" et "Favoriser la mise en place d'un pourcentage minimal relatif à la construction de logements à loyer modéré lors du développement de nouveaux projets dans le Plan directeur communal au niveau légal via l'introduction de mécanismes incitatifs (aide publique directe ou indirecte)" est refusée par 22 voix contre 15.

M. Damien Chappuis, maire, propose de rejeter la 1^{ère} proposition de M. Ribeaud qui consiste à un regroupement par thème car elle impliquerait plusieurs modifications des termes utilisés dans les exemples étayant la position du Conseil communal. En revanche, il invite à accepter ses deux autres propositions.

DECISION : la proposition de M. Marc Ribeaud, au chapitre 4.6, de libeller la 1^{ère} phrase du 2^e paragraphe comme suit : "Delémont dispose de plusieurs infrastructures dédiées à la culture où les associations présentent une offre diversifiée et de qualité : concerts, théâtres, expositions, musée et autres formes d'activités culturelles" est refusée par 19 voix contre 19.

DECISION : la proposition de M. Marc Ribeaud, au chapitre 4.6, de libeller la 1^{ère} phrase du paragraphe *Concept* comme suit : "L'offre culturelle à Delémont fait l'objet d'une politique culturelle claire et cohérente développée par les Autorités communales en collaboration avec les associations culturelles." est acceptée par 35 voix, sans avis contraire.

DECISION : la proposition de M. Marc Ribeaud, au chapitre 4.6, de libeller le 2^e tiret de l'encadré gris comme suit : "créer un espace dynamisant et structurant entre les projets prévus au centre-ville, le Centre suisse de la bande dessinée (BD), le CREA, le Forum Saint-Georges et la Vieille Ville ;" est acceptée à la majorité évidente.

Mme Françoise Collarin accepte d'ajouter l'alinéa supplémentaire proposé par Mme Macchi.

DECISION : la proposition de Mme Murielle Macchi, au chapitre 4.1, d'ajouter un tiret supplémentaire dans l'encadré gris ayant la teneur suivante : "Encourager la réhabilitation du patrimoine bâti par des mesures d'incitation, d'organisation et d'accompagnement." est acceptée par 34 voix, sans avis contraire.

M. Jean-Yves Gentil refuse la proposition de M. Baettig, vu la politique énergétique menée par la Ville, soutenue par le Conseil de Ville à une forte majorité et s'inscrivant dans le cadre des stratégies énergétiques cantonale et fédérale. Par ailleurs, plusieurs villes suisses, notamment certifiées Cités de l'énergie ou participant au Réseau des villes de l'Arc jurassien, souscrivent également à cet objectif.

DECISION : la proposition de M. Dominique Baettig, au chapitre 4.9.4, de supprimer le texte allant de "Plus concrètement, ..." à "... sur la manière de produire l'énergie." est refusée par 33 voix contre 3.

Mme Françoise Collarin suggère de retirer, en page 53, l'adjectif "individuel", par analogie à la 1^{ère} proposition de Mme Macchi acceptée par le Conseil de Ville. De plus, elle n'est pas favorable à la modification de la 3^e phrase de ce paragraphe.

M. Toufik Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, maintient sa proposition.

DECISION : la proposition de M. Toufik Ismail-Meyer, au chapitre 4.1, de libeller la 1^{ère} phrase du 2^e paragraphe comme suit : "Compte tenu de ces éléments contextuels, le parti pris par la Commune est celui de concentrer l'urbanisation prioritairement dans la zone à bâtir (objectif I, p. 43)." est refusée par 25 voix contre 8.

DECISION : la proposition de M. Toufik Ismail-Meyer, au chapitre 4.1, de libeller la 3^e phrase du 2^e paragraphe comme suit : "Développer uniquement le modèle de la maison individuelle n'est plus totalement pertinent : d'autres alternatives offrant une qualité de vie au moins équivalente, et favorisant une mixité sociale et intergénérationnelle, doivent davantage être proposées afin d'éviter des quartiers axés sur un seul type d'habitat." est refusée par 20 voix contre 18.

Chapitre 5 - Mise en œuvre et perspectives

M. André Parrat, CS•POP•Verts, favorable à cette Conception directrice, regrette qu'aucun chapitre ne soit consacré à la population, aux aspects sociaux ou à l'accompagnement du développement de la ville, vu les prévisions jusqu'en 2030. Ce document technique ne précise pas, par exemple, le type de population attendue, ses manques, les difficultés auxquelles la Ville sera confrontée ou les mesures qui s'imposeront en termes éducatif ou social.

Mme Françoise Collarin remercie les membres pour leur participation à ce débat. La Conception directrice permettra la mise en place d'autres documents utiles pour la suite du développement de la Ville.

DECISION FINALE : la Conception directrice « Delémont, Cap sur 2030 » du plan d'aménagement local est ratifiée par 37 voix contre 2.

7. CRÉDIT DE FR. 300'000.- POUR LE REMPLACEMENT DES FAUX-PLAFONDS CONTENANT DE L'AMIANTE À L'ÉCOLE DES TRAVERSINS

Mme Françoise Collarin indique que le bâtiment des Traversins a fait l'objet de travaux entre 2009 et 2011, qui n'ont pas concerné les plafonds. Durant l'été 2014, à la demande d'une entreprise chargée de remplacer les luminaires, le contrôle des matériaux du plafond a révélé qu'ils contenaient de l'amiante, sans toutefois présenter d'éléments volatiles puisque leur état était bon. Le remplacement du plafond a donc pu être prévu pour l'été 2015, six semaines au minimum étant nécessaires pour la réalisation des travaux. Deux autres crédits, pour le cadastre du bruit et le plan spécial Gare sud, sont repoussés.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, rappelant le danger que représente l'inhalation des fibres d'amiante, met en évidence la responsabilité incombant à tout propriétaire de bâtiment en matière de sécurité, ce qui l'oblige à prendre toute mesure d'assainissement. Dans ces circonstances, le groupe PDC-JDC accepte le crédit en prévision du désamiantage de l'école des Traversins.

M. Iskander Ali, PS, rapporte que son groupe est favorable à ce crédit, tout en relevant avec étonnement le temps nécessaire à la Ville pour identifier et remédier à ce danger. De plus, il souhaite savoir si la Commune dispose d'un cadastre des bâtiments publics, logements, magasins ou usines susceptibles de contenir de l'amiante.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, souligne que les risques de contamination se produisent au moment du démontage des panneaux d'amiante et demande si la Ville dispose de statistiques s'agissant des enfants qui ont fréquenté l'école et qui auraient ensuite développé des maladies. A son sens, des priorités devraient être définies et le démontage des faux-plafonds pourrait intervenir lorsque des raisons majeures le rendront nécessaire.

Mme Françoise Collarin précise que le matériel non abîmé ne dégage aucune poussière nocive. En ce qui concerne l'école des Traversins, elle nécessite le remplacement des luminaires au plafond, d'où la demande du mandataire d'analyser le matériau. Elle répète que l'analyse de l'air ambiant n'a révélé aucun problème, raison pour laquelle la Ville a prévu les travaux en question durant les vacances estivales seulement. Le cadastre est en cours de réalisation et il permettra d'agir de manière prioritaire lorsque la situation l'exige. En l'occurrence, le risque de contamination existe à l'école des Traversins étant donné que le remplacement des luminaires implique de toucher aux plafonds en amiante.

DECISION : le crédit de Fr. 300'000.- pour le remplacement des faux-plafonds contenant de l'amiante à l'école des Traversins est accepté à l'unanimité, par 39 voix.

8. CRÉDIT DE FR. 300'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR DES TRAVAUX LIÉS À UN PROJET INDUSTRIEL

M. Jean-Yves Gentil présente ce crédit, similaire à ceux soumis à l'approbation du Conseil de Ville le 30 mars dernier, et se réjouit du développement de l'entreprise Humard Automation SA. Comme pour les autres crédits, la station transformatrice sera financée par la contribution de raccordement et la rémunération pour l'utilisation du réseau qui tient compte de tous les investissements.

M. Christophe Günter, PLR, se réjouit du développement économique de la ville. Comme les travaux sont financés par les frais de raccordement assumés par le propriétaire, le groupe PLR acceptera ce crédit.

DECISION : le crédit de Fr. 300'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés à un projet industriel est accepté à l'unanimité, par 39 voix.

9. CRÉDIT DE FR. 100'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LA RÉVISION DE L'ENSEMBLE DES ZONES DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES DE LA VILLE DE DELÉMONT

M. Jean-Yves Gentil indique que le rapport du Plan général d'alimentation en eau potable, accepté par l'Office cantonal de l'environnement en début d'année, relève la bonne situation du réseau d'eau potable, sur les plans technique, qualitatif et financier. Toutefois, les Services industriels souhaitent renouveler les études de protection pour divers points d'eau, en particulier la source de la Doux, celle de Develier et les puits des Rondez, dont les dernières ont été réalisées il y a plusieurs années. M. Gentil estime indispensable de continuer d'assurer une eau de qualité, la révision projetée n'ayant du reste aucune incidence sur le tarif de l'eau.

M. Julien Crevoisier, PLR, souhaite savoir si la Ville dispose des liquidités nécessaires pour ce crédit qui sera prélevé sur le fonds 2410.01 « Eau - réserve entretien & rénovation ».

M. Jean-Yves Gentil confirme que le fonds en question est doté de plus de 3 millions de francs à fin décembre 2014.

M. Julien Crevoisier, PLR, indique qu'il s'agit vraisemblablement d'un fonds comptable mais il souhaite savoir si la Ville dispose d'une telle somme en argent liquide.

DECISION : le crédit de Fr. 100'000.- HT des Services industriels pour la révision de l'ensemble des zones de protection des eaux souterraines de la ville de Delémont est accepté par 38 voix.

10. CRÉDIT DE FR. 55'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LE FINANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES LIÉ À L'ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Jean-Yves Gentil présente ce crédit qui financera un appel d'offres public en deux phases, d'une part une pré-qualification des soumissionnaires et, d'autre part, avec les soumissionnaires retenus, un appel d'offres pour un concept d'éclairage rue par rue, en fonction des installations existantes. Quelque 1'300 points lumineux nécessitent d'être remplacés, voire 1'800 en tenant compte d'une harmonisation du matériel urbain. Ce type d'appel d'offres requerra environ deux mois de préparation, d'où une rétribution de Fr. 5'000.- pour chaque soumissionnaire et fournisseur potentiel. M. Gentil relève les avantages des ampoules LED par rapport aux ampoules classiques, notamment une économie d'énergie de 30 à 50 %. Leur durée de vie est plus longue et des économies financières sont attendues. Toutefois, M. Gentil précise que ce type de marché est fermé et que le client dépend du fournisseur choisi, d'où l'importance de disposer du choix le plus large possible, avec des fournisseurs à la pointe du marché. Du reste, les Services industriels ont attendu pour disposer du meilleur matériel développé sur le marché et pour profiter d'une considérable baisse des prix dans ce secteur.

M. Christophe Günter, PLR, met en exergue l'inventaire du parc de l'éclairage communal réalisé par les Services industriels. Pour cet assainissement, cinq fournisseurs seront invités à soumettre une offre détaillée qui sera rémunérée, en reconnaissance du travail fourni. Toutefois, le groupe PLR estime exagéré de demander des offres détaillées à cinq fournisseurs différents, alors qu'un seul sera retenu. Il suggère, après la 1^{ère} soumission, de retenir les trois meilleures propositions uniquement, ce qui réduirait l'indemnisation à Fr. 20'000.- et les divers et imprévus à Fr. 3'000.-.

M. Jean-Yves Gentil invite à rejeter cette proposition. Vu l'ampleur du projet et le montant de l'investissement, il n'est pas favorable à réduire le nombre de soumissionnaires, d'autant que le marché est en pleine expansion et considérant de plus que l'offre s'inscrit dans le cadre des marchés publics. De plus, de l'avis de M. Gentil, il n'est pas sûr qu'un seul soumissionnaire subsiste, étant donné que le projet sera attribué en lots, en fonction des rues et des projets proposés. Il préfère ouvrir un large panel dont les meilleurs seront retenus dans le cadre d'une procédure d'attribution des marchés publics.

M. Christophe Günter, PLR, demande la réouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Christophe Günter, PLR, revient sur les propos de M. Gentil stipulant que le marché des LED est fermé. Si tel est le cas, le nombre de fournisseurs doit être restreint, selon lui. D'autre part, une économie de l'ordre de Fr. 20'000.- lui semble une opportunité.

M. Jean-Yves Gentil reformule ses propos en précisant que la Ville doit s'engager avec un bon fournisseur étant donné qu'il fournira les installations et les ampoules adaptées. C'est en ce sens que le marché est fermé mais il comporte de nombreux fournisseurs qui répondront à l'appel d'offres.

DECISION : le crédit de Fr. 55'000.- HT des Services industriels pour le financement de l'appel d'offres lié à l'assainissement de l'éclairage public est accepté par 34 voix contre 3.

11. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/15 - "UN SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ GLOBALEMENT AUTOSUFFISANT EST-IL POSSIBLE ?", PS, M. MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle les objectifs de la transition énergétique, notamment éliminer les risques liés aux centrales nucléaires et à l'accumulation de déchets radioactifs, réduire les émissions de dioxyde de carbone et mettre en place les outils permettant de produire l'énergie en causant le moins de perturbations possibles sur l'écosystème, l'industrialisation en Europe et en Amérique ayant fortement modifié l'atmosphère. M. Ribeaud relève le bon accueil qu'a réservé la population à la centrale photovoltaïque delémontaine, au financement de laquelle elle a participé. La participation citoyenne est la clé du succès, comme l'a reconnu le Canton lors de la présentation de son plan éolien. En matière d'énergie renouvelable, M. Ribeaud met en évidence l'avance de l'Allemagne, même si son choix d'arrêter en priorité les centrales nucléaires plutôt que celles à charbon ou à gaz est discutable. Par ailleurs, alors que les pays requièrent une alimentation en électricité stable, la production d'électricité par les éoliennes ou les installations solaires est aléatoire mais prédictible à court terme. Sur la base des données récoltées auprès des installations allemandes, un groupe de travail a déterminé que l'Allemagne pourra générer l'électricité dont elle a besoin, y compris pour les transports individuel ou collectif, et arrêter ses centrales nucléaires, à charbon et à gaz. En Suisse, même si les parcs sont moins développés, la collation des données auprès des distributeurs locaux permettrait d'évaluer si un tel scénario est possible. De l'avis de M. Ribeaud, les Services industriels disposent de données sur l'électricité solaire, le potentiel éolien de la Haute-Borne et la centrale de la Grande-Ecluse, ce qui permettrait d'évaluer la transition énergétique et produire des données assurant un dialogue rationnel avec les citoyens. Par ce postulat, M. Ribeaud invite les Services industriels à inciter leurs partenaires suisses à mener une telle expérience aux plans local, régional et national, en utilisant les données de production à leur disposition en ce qui concerne la consommation et les installations de Suisse. Cette étude devra intégrer les unités de production disponibles, la géographie, leur situation et la météorologie et offrira une évaluation fiable du rôle des diverses sources d'électricité, y compris l'hydroélectrique.

M. Jean-Yves Gentil rapporte que le Conseil communal accepte ce postulat, estimant essentiel d'intégrer les unités de production disponibles, la géographie et la météorologie pour l'obtention de résultats fiables sur les plans local, régional et national. Par ailleurs, les Services industriels ont sollicité l'avis de l'Association des entreprises électriques suisses s'agissant du modèle allemand. Ils en feront de même auprès de leurs autres partenaires en ce qui concerne la collation de données.

M. Christophe Günter, PLR, considère le système décrit par M. Ribeaud comme étant louable, même si, à son sens, l'exemple de l'Allemagne n'est pas idéal, vu que cet Etat réenclenche ses centrales à charbon pour arrêter ses centrales nucléaires, ce qui crée une distorsion sur le marché électrique allemand où les prix sont en forte hausse.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, favorable à l'intention du postulat, s'interroge sur la démarche demandée qu'il considère comme étant aléatoire, complexe et lente. A son sens, il appartiendrait à la Confédération de mandater une université pour une telle étude, pour autant qu'elle n'ait pas encore été réalisée. De plus, cette démarche implique un effort de conviction qui prend du temps, alors que les ressources pourraient être réservées à d'autres projets concrets. M. Nusbaumer relève que le potentiel de production d'électricité renouvelable existe dans le Jura, comme l'a démontré le Canton dans une étude datant de 2002 et que ses travaux récents devraient confirmer. Le Jura dispose d'un territoire faiblement peuplé, ce qui rend le ratio territoire/population favorable, la consommation d'électricité étant moins importante que dans d'autres régions plus denses et dans des régions plus petites. Ainsi, le potentiel de production existe, par la biomasse, l'hydraulique, le solaire et l'éolien, cette dernière source d'énergie assurant à elle seule, théoriquement, la fourniture d'électricité en suffisance pour le canton, pour autant que la population accepte l'installation d'une centaine d'éoliennes. Estimant le constat insuffisant, M. Nusbaumer informe que son groupe pourrait intervenir ultérieurement avec des propositions concrètes sur des projets de réalisation, par exemple à l'échelle de l'agglomération. Favorable aux actions en faveur des énergies renouvelables et malgré les réserves exprimées, le groupe PDC-JDC soutiendra le postulat.

M. Marc Ribeaud, PS, précise que son postulat prend en exemple l'étude menée en Allemagne s'agissant de l'énergie renouvelable, sous toutes ses formes, et non ses centrales.

DECISION : le postulat 4.06/15 - "Un service de l'électricité globalement autosuffisant est-il possible ?", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 32 voix contre 3.

Mme Jeanne Beuret, présidente, au nom du Bureau du Conseil de Ville, suggère de mettre en terme à la séance et de reporter à la prochaine séance les points 12 à 16.

DECISION : le report des points 12 à 16 à la séance du 29 juin 2015 est accepté à la majorité évidente.

12. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/15 - "DES NUISANCES ET DES TENSIONS QUI AUGMENTENT", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**
13. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/15 - "DES PARCS POUR LES AUTOCARS", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**
14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/15 - "GESTION DE LA DETTE COMMUNALE : « COMMENÇONS PAR LE DÉBUT ET LA MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE FINANCEMENT ! »", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**
15. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.13/14 - "PROMOUVOIR LES DROITS CIVIQUES : UN CONCOURS POUR LES JEUNES PAR LES JEUNES", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**
16. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/15 - "IMMEUBLES NO 16 ET 20 ROUTE DE PORRENTRUÿ", UDC•UDF•SP, MME LAURENCE STUDER**

Points reportés.

17. **DIVERS**

Mme Jeanne Beuret, présidente, informe que le tournoi de pétanque du Conseil de Ville aura lieu le dimanche 5 juillet 2015, sous le pont de la RDU, auquel la Ville de Belfort est conviée dans le cadre du 30^e anniversaire du jumelage.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.03/15** - "Pertes dues à l'allègement de l'imposition du capital et des transactions financières - où en est Delémont ?", PS, M. Alphonse Poupon
- **postulat 4.09/15** - "La Commune se protège-t-elle des cyberriques ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.13/15** - "Demandes de crédit : une intégration standard et systématique d'informations dans les messages au Conseil de Ville", PLR, M. Julien Crevoisier

La séance est levée à 23 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancière :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay

Delémont, le 16 juin 2015